

Agenda

Pour mémoire

3 juin 2021 :

Formation continue des psychologues chargés de l'examen psychotechnique dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite (FOAD).

Du 9 au 11 juin 2021 :

Formation continue des agents IPCSR du Vaucluse au module d'harmonisation des pratiques d'évaluation des candidats au véhicules du groupe lourd.

À partir du 10 juin 2021 :

Qualifications provisoires des stagiaires examinateurs B et qualifications initiales B des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière, promotion 09.2020

Les 3, 4, 11, 17 et 18 juin 2021 :

Formation continue des experts en automobile au contrôle des « véhicules endommagés » (stages délocalisés).

LA LETTRE DE L'INSERR

Directeur de la publication :
 Thierry OLIVIER
 Assistante Communication :
 Nathalie VIDOT
 Conception : Renaud Scapin

INSERR

122, rue des Montapins
 CS 20015 - 58028 NEVERS Cedex
 Tél : 03.86.59.90.59
 Fax : 03.86.59.53.82
www.inserr.fr

Actualités

LA FILIÈRE ÉDUCATION ROUTIÈRE

La formation continue « groupe lourd »

Pour répondre aux besoins des services et assurer la continuité des examens au permis de conduire, des agents sont formés à la conduite des véhicules relevant des catégories du permis de conduire du groupe lourd. Trente-deux agents, inspecteurs et délégués du permis de conduire et de la sécurité routière, ont été sélectionnés, par la sous-direction à l'éducation routière. Leur formation a débuté le 31 mai dernier.

LES PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES

Renouvellement d'agrément des animateurs de stage de sensibilisation à la sécurité routière : les inscriptions pour 2022 sont ouvertes !

Les animateurs de stage de sensibilisation à la sécurité routière sont soumis à un agrément d'une durée de validité de 5 ans.

Retrouvez le calendrier des sessions de formation continue du 1^{er} semestre 2022 avec notamment deux nouveaux modules spécifiques :

- « Faire évoluer ses trames d'animation » (formation continue à distance) ;
- « Booster l'animation de la phase ajustement » (formation continue en présentiel).

Les modules « intervenir sur les conduites addictives », « se former au photolangage® » et « améliorer les pratiques d'animation » restent proposés.

Pour plus de renseignements, consultez notre site internet (www.inserr.fr) ou contactez marie.saffray@inserr.fr

ENTREPRISES PRIVÉES ET ADMINISTRATIONS

L'Office français de la biodiversité (OFB)

Monsieur Thierry OLIVIER, directeur général et madame Maud VENESQUE, attachée commerciale ont été ravis d'accueillir à l'INSERR le jeudi 20 mai dernier, monsieur David PECH et madame Diane ROGER, représentants du service de la formation de l'Office français de la biodiversité (OFB). Après une visite des locaux et une présentation des activités de l'INSERR, un déjeuner a été organisé dans le respect des règles sanitaires.



Avec la participation de madame Alexandrine HOMMAGE-FERROUSSIER, affectée au service du développement durable de l'Office français de la biodiversité (OFB) à Montpellier, par visioconférence, un bilan sur les formations en prévention du risque routier et en écoconduite dispensées auprès de leurs agents a clôturé cette rencontre.

L'INSERR prend plaisir à former les agents qui se révèlent engagés et participatifs lors des sessions et renouvelle ses remerciements à l'Office français de la biodiversité (OFB) pour sa confiance et sa fidélité.

L'INSERR à l'heure de la COVID-19...

L'institut a dû adapter sa capacité d'accueil en restauration afin d'absorber le flux important de stagiaires et de formateurs tout en respectant les règles sanitaires en vigueur.

Ainsi, un grand barnum complète la salle de restauration de l'institut afin d'augmenter sa capacité d'accueil tout en respectant les règles de distanciation physique.

En cette période, l'activité de l'INSERR bat son plein. La capacité de la salle de restauration a été divisée par trois suite à la mise en place du protocole sanitaire. Afin de respecter la distanciation physique et pouvoir répondre à des services pouvant dépasser les cent couverts, l'INSERR a dû trouver des solutions pour pallier le manque de places.

L'acquisition d'un barnum est donc, pour la direction, la solution la plus adaptée.

Installé à proximité du restaurant, sa mise en service a été effective dans le courant du mois de mai.

D'abord boudé, surtout quand le temps n'était pas au beau fixe, ce dispositif est aujourd'hui apprécié de tous !



Rentrée 2021 : séminaires des formateurs internes

Du 21 au 25 juin 2021, l'INSERR a reçu plus de cinquante formateurs internes recrutés par le comité de sélection composé de représentants de la DSR et de l'INSERR.



Le séminaire s'est articulé autour de trois thématiques, formant le cœur de métier des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière. Il s'agit des modules administratif (six formateurs internes), réglementation (six formateurs internes) et procédure d'évaluation des candidats au permis de conduire de la catégorie B (quarante formateurs internes).

Cette rencontre a permis de préparer les équipes pédagogiques aux nouveaux modules de formations initiales 2021-2022 et d'harmoniser le langage et les pratiques afin d'offrir aux futurs stagiaires des modules de qualité.

Un représentant de l'éducation routière et du permis de conduire était présent.

**Vous souhaitez
communiquer
sur la lettre
mensuelle
de l'INSERR,
contactez-nous
info@inserr.fr**

Les promotions 2019 et 2020 de la filière « éducation routière » achèvent leurs formations initiales



Compte-tenu de la crise sanitaire, les formations initiales 2019 et 2020 ont bénéficié de report.

Les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière

L'INSERR assure la formation de ces fonctionnaires stagiaires dont le statut est régi par le décret n°2013-422 du 22 mai 2013.

En milieu et fin de formation, deux commissions distinctes statuent sur la progressivité et l'obtention des compétences requises à la titularisation des stagiaires au métier d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de chaque agent. Elles délivrent son avis en deux phases :

- **Qualification provisoire B** : validation des acquis au bout de cinq mois de formation dont un mois de stage en tutorat, permettant au stagiaire d'évaluer en toute autonomie les candidats au permis de conduire de la catégorie B ;
- **Qualification initiale** : entérinement de la décision de la première commission sur la capacité de l'agent à mener seul des examens du permis de conduire B et validation des compétences pour l'évaluation des examens moto.

Pour chacune des qualifications, chaque agent est évalué sur le terrain par un délégué au permis de conduire et à la sécurité routière.



La promotion 09.2019

Trois agents bénéficient actuellement d'un report de formation.

La promotion 09.2020

Les agents achèvent leur formation initiale en juillet prochain. La commission pédagogique se réunira prochainement.

La promotion 01.2021

Les agents sont actuellement en stage de consolidation des compétences. Ils rejoindront à nouveau l'INSERR pour le module de remise à niveau « motocyclette » en juillet et dès septembre prochain pour le module lié à la validation des compétences pour l'évaluation des examens moto.

Les délégués au permis de conduire et à la sécurité routière

Le décret n° 97-1017 du 30 octobre 1997, modifié par le décret n° 2013-1243 du 23 décembre 2013, notamment l'article 8 relatif au statut particulier du corps de délégué au permis de conduire et à la sécurité routière régit la formation prise de poste de délégué au permis de conduire et à la sécurité routière.

Les stagiaires délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR), issus de la promotion 2020, étaient de retour à l'institut, dans le cadre de la soutenance de leur projet managérial les 30 juin et 1^{er} juillet.

À cette occasion, les six stagiaires ont présenté un exercice concret de management tiré d'une situation professionnelle rencontrée.

Ils ont rejoint leur département d'affectation dans l'attente de leur titularisation.